

VILLE DE GUERANDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE NEUF MAI, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL -Françoise JOUNIER
Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE - Frédéric DUNET
Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO - Nadège VERON - Chantal DEMY
Laurence GEFFRAY - Patrice GUIHARD - Valérie DUVERT - Joseph GAULTIER
Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS
Anne-Martine GUILLOUX -Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL
Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ
Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

Anouk PAOLOZZI-DABO donne pouvoir à Valérie DUVERT
Marc-Antoine de la CHEVASNERIE donne pouvoir à Thierry de LORGERIL
Laurent CHASSAING donne pouvoir à Patrice GUIHARD

Mme Valérie DUVERT a été élue Secrétaire de Séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Valérie DUVERT est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel des élus.

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Mars 2016. Ce compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

1 – Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public du marché d'approvisionnement de Guérande

La parole est donnée à Nicolas CRIAUD.

Nicolas CRIAUD commente le document annexé à la présente délibération et transmis aux membres du Conseil Municipal à l'appui de celle-ci.

Madame le Maire remercie Nicolas CRIAUD pour cette présentation synthétique.

Frédéric MICHÉ continue de penser que la délégation de service public est un mauvais choix. Il doute de l'efficacité du candidat proposé compte tenu de l'action qu'il effectue sur le terrain depuis 6 ans. Il aurait préféré une reprise globale en interne. Enfin, il note une nette amélioration grâce aux actions engagées depuis le recrutement du manager du Centre-Ville.

Il pense qu'une gestion en régie aurait été préférable, c'est pourquoi le groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'abstiendra sur cette question.

Emmanuelle SOALHAT, tout comme le groupe Guérande Alternance l'a déjà exprimé, regrette que la Ville ne prenne pas les commandes de ce bel outil de développement économique et d'animation qu'est le marché. Les années passées avec la société Cordonnier n'ont guère été satisfaisantes en termes de rayonnement commercial du marché et les membres du groupe qu'elle représente sont dubitatifs quant

aux changements d'animation promis. Ils continuent à penser qu'avec le budget alloué à cette société et les recettes que dégage le marché, la Ville aurait pu financer deux emplois à mi-temps afin de garder la main sur le pilotage du marché et faire ainsi un vrai travail de prospection auprès des producteurs locaux. L'intra-muros aurait pu bénéficier d'un véritable souffle de dynamisme économique en régie directe et elle ne peut que déplorer que la Ville passe à côté.

Madame le Maire estime qu'il y a des réponses à trouver avec la réelle volonté de la Ville à proposer des animations afin de développer ce lien social créé par le marché. Elle sait pouvoir compter sur le rôle du manager du centre-ville pour réagir et si besoin pour recadrer la société Cordonnier.

Nicolas CRIAUD insiste pour dire que la Ville restera vigilante sur les animations. Il faudra être attentif à ce qu'elles correspondent au territoire. Il rappelle que le donneur d'ordres est la Ville qui pilote et c'est au délégué de les appliquer.

Pascal LOIRAT précise que ce n'est pas deux emplois à mi-temps mais trois personnes qu'il était nécessaire de recruter pour assurer la fonction de placier. Il n'est pas envisageable d'avoir une absence de dernière minute qui ne permettrait pas d'avoir un régisseur le matin à l'ouverture du marché. De plus, il rappelle que la fonction de placier est un vrai métier. Il faut s'appuyer sur des professionnels pour avoir une personne de qualité en termes de flexibilité, de sécurité et de disponibilité.

Hélène CHALLIER rappelle que la Ville n'était pas totalement satisfaite des prestations de la société Cordonnier et malheureusement la Ville renouvelle un contrat à cette structure qui ne donne pas pleinement satisfaction depuis dix ans. Elle demeure dubitative sur ce choix. Elle pense que tous les élus de Guérande ont toujours été attentifs sur la vie de l'intra-muros. S'agissant de l'économie, il lui semble que la Ville aurait pu dégager les postes nécessaires pour gérer le marché en régie. Le groupe qu'elle représente regrette ce choix, car, elle estime que, ranimer le centre-ville représente un enjeu crucial.

Pascal LOIRAT conclut en disant que la Ville sera vigilante sur le travail de la société Cordonnier.

VOTE : Majorité – 4 Contre (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT) – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

2 – Tarifs municipaux 2016 - Boutique des remparts / Fête médiévale -

La parole est donnée à Thierry de LORGERIL

Hervé NAËL demande si à l'entrée des remparts, près de la place Saint-Jean, il y a un projet de rénovation des remparts dans la mesure où ils ne sont pas en très bon état. Il s'interroge également sur l'état de la collégiale et du patrimoine de la Ville en général.

Madame le Maire lui indique qu'il lui sera répondu lorsque le Conseil Municipal examinera la quatrième délibération.

François PAGEAU évoque une dérive mercantile prise par l'organisation de la Fête Médiévale notamment en ce qui concerne les tarifs des produits dérivés. L'an dernier à la même époque, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire avaient déjà eu l'occasion de faire part de leurs interrogations à propos de cette dérive. Il leur avait alors été dit que le chiffre d'affaires était de toute façon minime. Ils constatent que l'expérience est renouvelée en développant la gamme des produits qui vont être vendus, que l'on instaure une double tarification pour l'accès au tournoi équestre, que le prix du dîner spectacle n'est pas forcément à la portée de toutes les bourses (à ce sujet le spectacle est-il bien compris ?).

Quel est l'impact financier exact de la commercialisation de ces produits ? Le jeu en vaut-il la chandelle ? Quel impact également sur les ventes des commerces qui vendent ces mêmes produits ?

Plus globalement, les élus du groupe auquel il appartient redisent leur volonté de préserver l'aspect convivial et familial qui a fait le succès de cette fête. Leur crainte est qu'elle soit progressivement, au fil du temps, parasitée par des préoccupations financières. L'accès à toutes les familles, notamment les moins favorisées, doit être préservé. Il apparaît que l'on n'en prend pas le chemin et les familles, pour pouvoir profiter pleinement désormais de ce week-end (pour peu qu'elles veuillent manger, assister aux tournois équestres, se costumer, consommer et acheter pourquoi pas les produits proposés), vont devoir y consacrer un budget à part entière (assurément pas à la portée de tous).

Il reformule, comme chaque année, le souhait d'un bilan financier exact et demande qu'une réflexion soit menée à l'issue de la présente édition sur l'esprit et la forme que les élus de son groupe souhaitent lui voir prendre dans les années à venir.

Luc PORTET précise que la Fête Médiévale est une fête pour les Guérandais. C'est une fête qui a un budget et un coût. On ne peut reprocher de dépenser de l'argent et de l'autre côté émettre des critiques lorsque l'on essaie de récupérer des fonds.

L'objectif est de maintenir cette fête qui est un succès et l'on tente d'équilibrer le budget et l'an passé, le tournoi coûtait 2€ l'entrée, ce qui a rapporté 10 000€.

Le repas c'est une nouveauté. Ce repas est assis et le spectacle est bien compris dans le prix du repas.

Madame le Maire rappelle qu'il y a 800 bénévoles qui s'engagent et qui ne s'essouffent pas. Dès lors, il lui semble que l'on n'a pas perdu l'élan de la Fête Médiévale.

Elle rappelle que les membres du Comité de Pilotage font de leur mieux pour que le maximum d'animations demeurent gratuites ; il lui semble que régler 2€ par adulte pour assister au tournoi n'est pas déraisonnable.

Elle conclut en souhaitant que cette fête ne perde pas son âme.

François PAGEAU insiste sur la tarification, car selon lui, une famille ne pourra pas profiter de tout. Ce sera une Fête Médiévale pour ceux qui ont les moyens d'aller à l'animation du vendredi soir et une Fête pour ceux qui n'ont pas les moyens.

Madame le Maire ne peut pas laisser Monsieur PAGEAU dire une chose pareille. Elle précise que tout a été fait pour que le dîner-spectacle coûte le moins cher possible. Il s'agit, grâce à quelques recettes, de venir soulager le budget de la Ville consacré à la Fête Médiévale.

François PAGEAU insiste pour dire qu'il faudra être vigilant dans les années à venir.

Luc PORTET rappelle, une nouvelle fois, que la majorité des animations sont gratuites et que les troupes du dîner-spectacle se produiront gratuitement, en plein air, le samedi et le dimanche.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

3 – Subventions aux associations 2016

Délibération présentée par Thierry DE LORGERIL.

François PAGEAU estime que la lecture du tableau des subventions aux associations sportives n'est pas très claire. Certaines associations obtiennent les subventions sollicitées. Certaines n'ont pas sollicité de subvention, mais en obtiennent une, d'autres obtiennent moins que demandé, d'autres beaucoup moins... bref, malgré des efforts de transparence, le flou subsiste encore.

Les critères qui servent au calcul de ces subventions (nombre d'adhérents, pourcentage de jeunes, périodicité des déplacements dus aux compétitions), ne lui paraissent pas suffisants et il souhaite que les discussions engagées continuent, sur le choix d'autres critères plus en rapport avec l'engagement social et collectif, ainsi que sur les initiatives dans le domaine du handicap et de l'insertion.

Concernant le calcul peu explicite pour qui ne possède pas le détail des critères retenus, pourquoi ne pas ajouter à l'avenir une colonne « commentaires », permettant d'expliquer certains choix et qui pourrait éviter parfois de mauvaises interprétations.

C'est l'occasion pour lui de rappeler les efforts importants qu'il reste à faire dans le domaine des investissements et de l'entretien des installations sportives. Lors d'une visite récente au stade Jean Ménager il a eu l'occasion de constater l'état proprement indigne et insalubre des vestiaires et des sanitaires qui donnent une image assurément médiévale de la Ville de Guérande à nos visiteurs sportifs et autres arbitres venant de l'extérieur.

Frédéric DUNET lui répond qu'une réflexion est d'ores et déjà engagée avec les services techniques sur la rénovation des locaux évoqués par Monsieur PAGEAU. Il y a un diagnostic en cours sur un certain nombre de bâtiments communaux et le stade Jean Ménager a été pris en considération. S'agissant des subventions, toutes les explications ont déjà été données. La grille doit faire l'objet d'une réforme avec la prise en compte de nouveaux critères. Cette mission a été confiée à l'OMS et l'on attend depuis deux ans sa réponse. Si l'OMS ne fait rien, la Ville reprendra la main. Il rappelle que la notion de handicap devra être prise en compte. Pour l'instant, c'est toujours la même grille qui est utilisée. La différence concerne les associations de la Madeleine qui sont sur deux communes (Guérande et Saint-Lyphard) et sollicitent les deux collectivités. Dans un souci d'équité, il semble normal que la contribution de la Ville de Guérande soit identique pour les associations Guérandaises si on ajoute la participation de la Ville de Guérande à celle de St Lyphard.

VOTE : Unanimité

4 – Demandes de subventions pour l'animation, la restauration et la valorisation du patrimoine de Guérande

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

Madame le Maire rappelle qu'un diagnostic a été présenté il y a un an, mais toutes les collectivités que sont la DRAC, le Département ou la Région ont moins de moyens compte-tenu de leurs contraintes budgétaires. Désormais, la DRAC s'engage sur un programme annuel et non plus pluriannuel.

La Région vient de lancer un appel à projet auquel la Ville va répondre. Cela sera évoqué lors de la Commission Culture programmée le 1er juin.

Anne-Gaëlle RÉVAULT profite de cette délibération pour demander où en est le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2015-2017 qui avait été présenté il y a un an en Commission Culture et Patrimoine. Elle souhaite savoir si le budget prévisionnel présenté est respecté.

Elle aimerait savoir où en sont les travaux préconisés par le cabinet Perrot-Richard. Les élus de son groupe avaient noté que les premiers travaux, dévégétalisation des remparts, vitraux de la collégiale, sol de la porte Saint-Michel, sécurisation des remparts, devaient être réalisés en 2015, et ils aimeraient savoir si la Ville est à jour.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il manque certaines autorisations et l'engagement de la DRAC indispensable pour débiter les travaux.

Hélène CHALLIER note que de mémoire aucun des travaux n'a été budgété. On a plafonné à deux millions d'euros, mais les travaux n'ont pas été chiffrés. N'aurait-on pas pu solliciter la DRAC et la Région à l'époque, s'interroge-t-elle ?

Madame le Maire dit qu'il n'y a pas eu de réponse de la Région. Et la DRAC, avant de s'engager, voulait que le tour de table soit complet avec les différents partenaires Région et Département. Aujourd'hui, Madame le Maire a bon espoir que l'on puisse commencer des travaux en 2016.

Hélène CHALLIER demande ce qu'il en est de la formation des personnels municipaux en matière de restauration du patrimoine.

Catherine LACROIX rappelle qu'il faut une autorisation de la DRAC pour faire travailler du personnel municipal sur ce type de chantier.

Frédéric MICHÉ s'exprime concernant la dévégétalisation en précisant que la Ville a une responsabilité. Selon lui, il aurait fallu intervenir avant. En effet, désormais, l'accès est difficile car la végétation est devenue envahissante.

Catherine LACROIX lui répond que le personnel des services techniques ne peut pas travailler en hauteur n'ayant pas les habilitations et le matériel nécessaires. Une démarche va être entreprise à l'automne afin que certaines interventions puissent être réalisées en régie.

VOTE : Unanimité

5 – Athanor - Réfection de toiture

La parole est donnée à Bernard MACÉ.

Hélène CHALLIER évoque la possibilité de profiter de ces travaux pour engager Guérande dans une démarche de Ville à énergie positive. Selon elle, il conviendrait de faire une étude pour voir si la pose de panneaux photovoltaïques serait rentable pour produire de l'énergie. Elle suggère que le Conseil Municipal adopte une résolution « Guérande, Ville à énergie positive ». Il faut être plus ambitieux sur ce dossier de rénovation sinon on ne répond pas aux obligations du SCOT. Il lui semble nécessaire d'anticiper les dossiers.

Bernard MACÉ est d'accord pour étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques. Il faudrait voir ce qui est fait à Saint-Joachim, car selon lui, il y a des critères à respecter.

Hélène CHALLIER insiste sur la nécessité d'adopter une résolution. Selon elle, on y sera contraint au niveau du SCOT.

Madame le Maire valide l'idée d'une réflexion sur l'énergie renouvelable. Il est effectivement temps que l'on y réfléchisse et que l'on fasse une étude de faisabilité.

Frédéric MICHÉ évoque le Forum organisé par Vivons Guérande Ecologique et Solidaire où ce sujet a été abordé. Il rappelle que la commune de Saint-Joachim s'est inscrite dans une telle démarche depuis une dizaine d'années. Selon lui, on ne répond pas aux ambitions du PGD, et on ne peut pas envisager la rénovation d'un toit sans passer à l'acte. L'organisation de ce Forum avait pour objectif de faire prendre conscience des enjeux énergétiques et il est temps de passer à l'action.

Madame le Maire précise que cela a déjà été fait sur l'école de la Madeleine. On a franchi une première étape, et une action sur l'ensemble des bâtiments communaux semble pertinente.

Bernard MACÉ promet de regarder l'ensemble des toitures.

Frédéric MICHÉ précise que cela demande une révolution des consciences. Il faut savoir comment je consomme l'énergie et comment je l'économise. Il faut prendre le sujet de façon globale.

Madame le Maire est d'accord pour avancer sur ce dossier et elle suggère que l'on mette en place un groupe de réflexion partagée.

Bernard MACÉ se dit prêt à travailler sur ce sujet qu'il connaît bien.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT)

6 – Salle de Kerbiniou - Réfection de toiture

Bernard MACÉ conserve la parole.
Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT)

7 – Affaires foncières - Rue de la Maisonneuve - Acquisition parcelle cadastrée section BB n° 202

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND
Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

8 – Elaboration du PLU – application des dispositifs issus de la recodification du code de l'urbanisme

Marie-Annick DURAND conserve la parole.
Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération de pure forme avant l'approbation du nouveau PLU.

VOTE : Unanimité

9 – Dénomination de voies - Ecoquartier de la Maison Neuve

Marie-Annick DURAND poursuit.

Madame le Maire remercie les scolaires qui ont participé à la recherche de noms. Elle aura d'ailleurs l'occasion d'aller, prochainement, dans les classes concernées pour remercier les élèves, au nom du Conseil Municipal, pour leur contribution.

Anne-Gaëlle RÉVAULT estime que c'est une démarche intéressante que de faire participer les citoyens et les écoliers guérandais.

VOTE : Unanimité

10 – Convention de mise à disposition d'un terrain dans le cadre de la création d'un jardin collectif au Léchet

Marie-Annick DURAND introduit la délibération puis cède la parole à Françoise JOUNIER.

Françoise JOUNIER explique la philosophie du jardin collectif. Une parcelle est réservée à l'APEI, le foyer Beauséjour étant très actif. Onze jardiniers s'approprient les parcelles. Des femmes ont choisi de partager une parcelle. Le jardin est entretenu en régie avec l'aide des services techniques. On note une belle synergie entre le service des Espaces Verts, l'Association et le CCAS. De belles valeurs sont

présentes au sein de l'association. Elle possède un chargé de communication et un blog existe. On ne peut que se féliciter de l'avancement du projet. Il existe une vraie dynamique dont il faut espérer qu'elle perdure. Toutes les personnes qui ont demandé une parcelle ont été satisfaites, une seule personne est sur liste d'attente. Le CCAS a accompagné l'association dans les démarches administratives et aujourd'hui le règlement intérieur est rédigé.

Anne-Gaëlle RÉVAULT trouve ce projet très positif, avec son aspect social, créateur de liens, son aspect environnemental par la biodiversité qu'il favorisera, et son aspect économique, peu coûteux pour la commune et créateurs de petits bénéfices pour les jardiniers. D'ailleurs, ce projet figurait également dans le programme de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire. Elle espère que ce jardin essaimera.

Les élus de son groupe ont tout de même une interrogation. Il est noté la présence d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 3 m³, seule source d'alimentation en eau. Cette cuve sera-t-elle alimentée par le toit du cabanon uniquement ou également d'autres toits ? Ils craignent qu'elle ne soit pas remplie début juillet s'il n'y a que l'eau du cabanon et que l'eau vienne à manquer si l'été est sec. Bien sûr ils défendent les économies d'eau, c'est d'ailleurs pour cela qu'ils suggèrent régulièrement en commission que des cuves soient installées lors de nouvelles constructions tellement c'est une aberration d'utiliser de l'eau potable pour les toilettes ou arroser le jardin. Mais il serait dommage que les jardiniers fassent des plantations et ne récoltent pas ou peu par manque d'eau. Elle demande donc si il a été envisagé d'installer d'autres cuves pour récupérer l'eau des toits des immeubles d'à côté ?

Pour le moment il n'y a pas de liste d'attente de jardiniers, mais si d'autres personnes s'avèrent intéressées il serait intéressant de lancer un appel à des propriétaires qui ont du terrain mais qui ne peuvent pas gérer un potager. Ainsi des personnes en liste d'attente pourraient accéder à un lopin de terre. Cela existe déjà, il y a un site internet « je partage mon jardin » qui met en relation les personnes. En échange, le jardinier offre une partie de la récolte au propriétaire (en général autour de 20%) ou/et lui apprend la façon de produire un potager. C'est encore une occasion de créer du lien social. Des guérandais connaissent déjà ce site (2 annonces) mais il peut être bien de faire connaître cette alternative aux jardiniers de la liste d'attente et aussi faire un appel aux propriétaires afin que cela se développe. L'idée est de s'appuyer sur ce site déjà existant ou le blog de l'association du Léchet.

Françoise JOUNIER précise que ce que propose Madame RÉVAULT est un autre projet, et donc une autre gestion. Elle l'a en tête mais va essayer de faire fonctionner, dans un premier temps, le jardin collectif. S'agissant de la cuve, on démarre avec une cuve.

Hélène CHALLIER précise qu'il faut faire attention à « l'ubérisation » de ce type d'activités et qu'il pourrait y avoir une concurrence avec les jardiniers professionnels.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire donne lecture de deux décisions qu'elle a prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Enfin, elle informe ses collègues que le prochain Conseil Municipal se réunira le 20 Juin 2016.

La séance est levée à 20h.